

✓ Déçus par leur acquisition

Doss

Si, dans la plupart des litiges, c'est l'action civile qui est engagée, dans l'affaire Apollonia, les poursuites sont aussi pénales. Dans ce dossier, les chiffres prennent une ampleur importante dans la mesure où les investissements en résidences-services proposés en LMP portent

ils se situent autour de 2 millions d'euros par acquéreur. Alors que les premières mises en examen pour escroquerie

d'IOB, abus de blanc seing, abus

D

immobilier ou un commercial mandaté spécialisé dans l'immobilier de défiscalisation. Sans compter que des conseillers ont vendu sans les cartes professionnelles obligatoires ou ont été intermédiaires en opérations de

En entamant une procédure, les investisseurs qui se sentent lésés ne doi010)-50(